

## Crédits relatifs au soutien des actions liées aux politiques publiques du sport Auvergne-Rhône-Alpes - 2024

### Crédits disponibles

	Politiques publiques	Dont Lutte contre les violences (minimum)
National	5 682 500 €	950 000 €
Auvergne-Rhône-Alpes	566 000 €	50 000 €

### Modalités

Les crédits permettront de financer :

#### 1- Les opérations « du stade vers l'emploi » - insertion par le sport

Type d'actions	Bénéficiaires	Période de dépôt des dossiers
<b>Opérations « du stade vers l'emploi » non financées par le COJO et identifiées par France Travail</b>	Ligue et comité régional dont la fédération a conventionné avec Paris 2024 et France Travail	25 mars au 30 juin 2024

#### 2- La prévention et la lutte contre les violences

Type d'actions	Bénéficiaires	Période de dépôt des dossiers
<b>Actions spécifiques en matière de lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport</b>	Toute structure éligible au financement de l'ANS (à l'exception des collectivités) <i>Cf. annexe IV de la note ANS PST</i>	25 mars au 30 juin 2024

#### 3- Appel à projet « Impact PST AURA »

Un appel à projets régional sera lancé à compter du 2 mai et jusqu'au 31 août 2024 visant à soutenir des projets structurants, impactants et rejoignant les enjeux et objectifs opérationnels du Projet Sportif de

Territoire<sup>1</sup> (PST) adopté par la conférence régionale du sport Auvergne-Rhône-Alpes.  
Le cahier des charges et les modalités de dépôt seront communiquées prochainement.

## EVALUATION

Les porteurs de projet ayant fait l'objet d'un financement en 2023 doivent procéder à la transmission de leur **compte-rendu financier** (évaluation qualitative et financière) de façon dématérialisée via **Le Compte Asso**.

Le renouvellement de toute demande ne fera l'objet d'un examen qu'à condition qu'un bilan technique et financier dûment complété ait été déposé sur Le Compte Asso **avant le 30 juin 2024**.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur le PST, rendez-vous sur la page suivante : <https://crds-auvergnerrhonealpes.fr/le-cadre-general/>